

LA MÉMOIRE DES ARBRES

Morceaux choisis

BENJAMIN STASSEN

AU PIED DE L'ARBRE AU GIBET

De Liège à Bassenge, l'autoroute E 313 déroule son ruban monotone avant de plonger brusquement dans la vallée du Geer. Sur la droite, la silhouette massive d'un arbre solitaire accroche aussitôt le regard. Ce marronnier captif d'autant plus l'œil qu'il présente une ramure étrange dont une grande partie avait été

dévastée, voici deux décennies, à la suite d'un orage violent.

Comme aimanté, je gravissais souvent la colline pour me rendre auprès de cet arbre tout bouleversé encore par le passage de la bourrasque. Ébranlé mais stoïque, il me paraissait incarner une vertu que les circonstances de la vie me rendaient alors précieuse. Autour de lui, le monde semblait s'organiser et rayonner, me donnant le sentiment

de retrouver un sens que j'avais perdu en chemin.

La carte locale de l'Institut géographique m'apprit que le marronnier était affublé d'un sinistre surnom : *l'Arbre au Gibet*. Un immense champ d'investigations s'ouvrit alors à mon imagination en quête d'un point d'ancrage et d'envol.

Je ne fus pas long à retrouver ce que les Anciens avaient toujours su pour l'a-

D'allusion en indice, l'esprit semble se disperser et vagabonder à rebrousse-siècles. Pourtant, à mesure que se rassemblent traces et souvenirs, que se juxtaposent les hypothèses, un puzzle semble s'agencer peu à peu et, subitement, parti de l'extrême fin de l'Ancien Régime, on débouche, ébloui, dans une clairière de la forêt charbonnière, en pleine époque mérovingienne...

C'est en effet à l'ombre d'un arbre bien singulier que se tiennent les assemblées judiciaires des deux dynasties franques. C'est encore sous l'ombrage de quelques chênes que les premières cours médiévales dispensent la justice.

C'est sous le tilleul, de port et d'âge sans doute remarquables, que se tiennent les assemblées des « plaids généraux » au cours desquelles le seigneur, par magistrat interposé, rappelle aux manants les obligations et les interdits qui les accablent. Et c'est toujours sous le tilleul que la communauté débat des questions touchant à ses maigres biens et ses soucis lancinants.

Le labyrinthe de la justice sous l'Ancien Régime

Le territoire médiéval était morcelé en d'innombrables seigneuries liées entre elles par les liens complexes de la vassalité. Fractionnée à l'infini, la justice issue du régime féodal devait engendrer une stupéfiante multiplicité de juridictions.

Une carte de nos principautés au XII^e ou au XIII^e siècle montrerait un enchevêtrement inextricable de ressorts judiciaires et de pouvoirs juridictionnels étrangers les uns aux autres. Dans la plupart des villages, un ou deux seigneurs se partageaient la justice criminelle, mais le sol dépendait de nombreux seigneurs fonciers : ils furent jusqu'à 23 à Celles en Hainaut !

Ce fractionnement suscite moult désaccords sur les limites territoriales des ressorts judiciaires et entraîne d'interminables conflits de juridiction, attisés par le caractère chicanier de nos aïeux.

D'un village à l'autre, le droit varie en fonction des « coutumes ». Certes, en l'absence de code pénal, des ordonnances prévoient des peines précises pour un certain nombre de délits. En bien des endroits, les sentences demeurent cependant soumises à l'arbitraire de magistrats au pouvoir discrétionnaire exorbitant. L'exercice de la justice, fort lucratif, semble souvent réservé au seul profit du seigneur, en particulier lorsqu'il détient la haute justice qui lui confère le droit de disposer du droit de vie ou de mort sur ses sujets.

Les souverains échoueront à unifier le système pénal de leur époque. À la fin du XVIII^e siècle encore, diverses tentatives d'uniformisation de la justice rencontrent les réticences les plus extrêmes, si farouche s'avère l'attachement à la stabilité des droits acquis et des coutumes. Seule la Révolution française viendra culbuter le vieil édifice issu de la féodalité.

Persistance de l'arbre de justice

Dans un paysage aussi fragmenté, l'arbre de justice demeura profondément enraciné dans nos contrées : souvent proche du perron, du pilori ou du carcan, il constituait, lui aussi, un symbole tangible et concret du pouvoir seigneurial régissant la vie du petit peuple.

Sans doute cette présence s'inscrivait-elle dans une très longue tradition. Dans un premier temps, héritier des dynasties franques, l'arbre seigneurial, symbole du pouvoir haut justicier, pourrait avoir été érigé à proximité du donjon seigneurial, origine de maints clochers d'église.

Associé à l'exercice de la justice au cœur des localités rurales et des bonnes villes, le tilleul devient l'arbre des plaids généraux. Il symbolise toujours le pouvoir seigneurial, mais l'octroi des chartes de franchises favorise l'émergence d'une solidarité au sein des communautés villageoises, désormais décidées à défendre leurs libertés.

Avec le temps, l'arbre des plaids devient en quelque sorte l'arbre des palabres. À son pied s'assemble la communauté. Pour faire la fête, comme le montre une gravure de Jérôme Bosch

voir éprouvé au quotidien : de temps immémoriaux, l'arbre a fait corps avec l'expression de la souveraineté et l'exercice du pouvoir judiciaire.

Rendre la justice sous un arbre s'inscrivait dans une tradition millénaire, dont les archives de nos villages ont conservé des traces jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Et de fait, l'étonnante récurrence de l'expression sous le tilleul ne tarde pas à retenir l'attention.

figurant une danse sous le tilleul (Kreutterbuch de Strasbourg, 1577). Ou, plus gravement, pour débattre de ses intérêts et des charges de guerre qui pèsent lourdement sur elle.

Détail d'une vue à vol d'oiseau d'une partie de la ville de Binche, du village et de la seigneurie d'Épinois, dessinée au XVI^e siècle. Issu des anciennes archives judiciaires de Hainaut, ce plan a dû être produit dans un procès relatif à certains arbres abattus dans le bois de Luteau, Seigneurie d'Épinois. Ce détail figure le carcan entouré d'un arbre à proximité de l'église.
[Archives Générales du Royaume, A.E. Mons, Cartes & plans, n° 23 (détail)].

Au cœur du village aussi se dressent le pilori et le carcan, souvent entourés d'un ou de deux arbres : les coupables y sont exposés à l'opprobre public.

En revanche, bien à l'écart du donjon seigneurial, auquel est souvent venue s'adosser l'église, un arbre solitaire est érigé au sommet d'une colline, à la limite même de la seigneurie. Lui revient la redoutable mission de brandir, à l'horizon du petit peuple, le rappel permanent de sa sujétion et, le cas échéant, de prêter branche forte à l'exécution des condamnés.

L'arbre du gibet, le plus souvent un chêne, n'est accessible que par un lent

et terrible cheminement. Sur le parcours, un tilleul crucifère attend le condamné, invité à recommander son âme à Dieu avant de livrer sa dépouille mortelle aux mains du bourreau.

Tracer une brève esquisse de cette présence frémissante dans nos villes et villages permet de prendre conscience des lointaines origines de ce symbole, tradition encore bien vivace auprès de nos aïeux, voici deux siècles tout au plus. L'occasion aussi de reconnaître la valeur de quelques rares témoins, ô combien précieux, d'une époque révolue.

L'HERITAGE DES FRANCS

Une justice en plein air

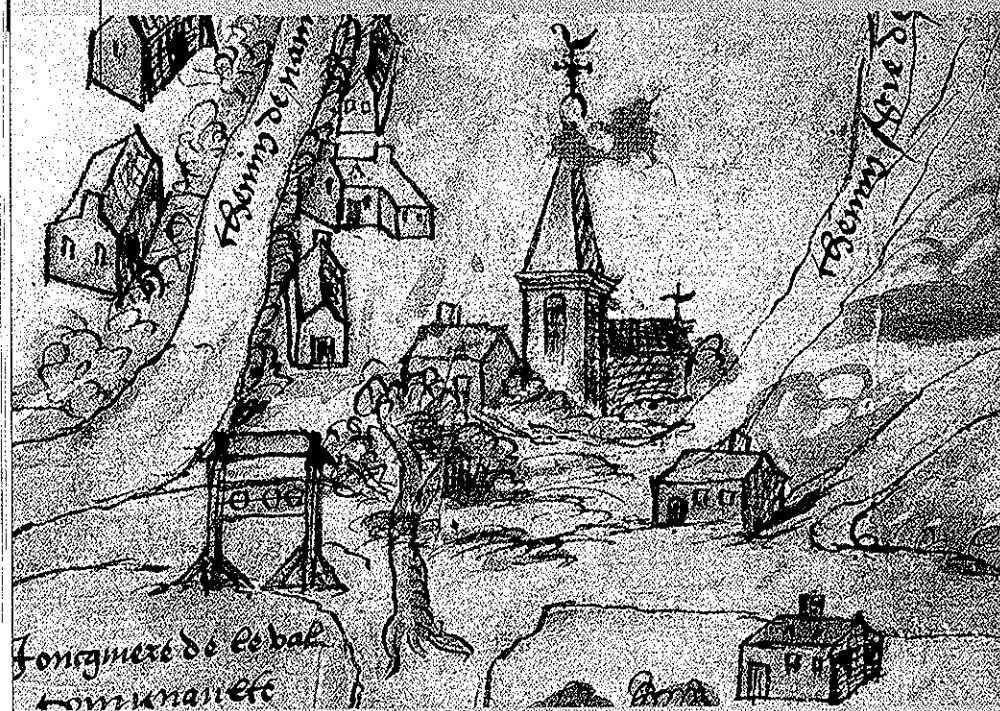
Sans doute la tradition de l'arbre de justice en Occident plonge-t-elle ses racines bien avant l'ère chrétienne. Les sources historiques sont toutefois trop rares pour remonter jusqu'à la période celtique. Strabon évoque bien les bois de chênes où se rendaient, de toute antiquité, jugements et sentences à l'époque des druides, et l'on rapporte que les douze tétrarques de Galatie se rassemblaient dans un bois de chênes pour y délibérer des affaires criminelles.

Tandis que s'éteignent les ultimes lueurs de la domination romaine dans nos régions (V^e siècle), les premiers grands chefs saliens (Clodion, Mérovée et Childéric), d'abord en charge de la défense des marches de l'Empire, ne tardent pas à prendre la mesure de leur propre puissance.

La nouvelle dynastie mérovingienne introduit son droit aux côtés des normes romaines. La loi salique est le premier code rédigé en nos provinces, matrice essentielle de la législation médiévale.

La personne du roi franc, maître incontesté, se confond avec l'État et absolu est son « ban », qui désigne le pouvoir d'ordonner et de punir : le seul bon vouloir royal régit tous les domaines de la sphère publique.

Au lieu-dit Seveneiken, à Membach, sept chênes ont été replantés en souvenir des jugements rendus à l'ombre des grands chênes carolingiens.





Le tilleul du château
de Vêves.

© B. Stassen

Pour les Francs, épris de grands espaces, le centre du pouvoir – le *palatium*, le palais – est une sorte de capitale nomade se déplaçant de villa en villa. La Cour passe donc des Estinnes à Wasseige, de Herstal ou de Glain à Wellin, ou, plus au sud encore, dans les villas de chasse comme Paliseul (*palatium*, le petit palais), Mellier ou Longlier.

Les villas des princes francs accueillent donc à tour de rôle les plaids palatins, assises du tribunal royal.

Le plaid désigne aussi les assises judiciaires du comte qui représente, dans le *pagus* qui lui est confié, le souverain dont il incarne et exécute le *bannum* et au nom duquel il châtie ceux qui osent troubler la paix du roi. Devant l'assemblée des hommes libres, le comte franc préside le tribunal, à l'ombre d'un grand arbre souvent auréolé d'une aura sacrée. Ces assemblées judiciaires se tiennent trois fois par an dans les subdivisions de son comté, périodicité trisannuelle qui va se perpétuer près de... quinze cents ans : les plaids généraux.

L'assemblée se tient à ciel ouvert, mais sous le couvert d'un arbre planté au centre d'une enceinte arrondie : le *maal*, traduit en bas latin par *mallus* ou

mallum qui, dans la langue romane, deviendront « maulx » ou « maux » – à Tournai, rappelle M. AMAND¹, la rue des Maux en perpétue le souvenir.

Au pied de l'arbre, le comte tient le bâton, symbole du pouvoir judiciaire sur lequel ont juré plaignants et accusés avant de soumettre leurs griefs et défenses aux notables. Après mûre délibération, ceux-ci rendent leur sentence, confirmée et mise à exécution sur l'ordre du comte ou de son officier.

Assez tôt apparaissent les députés aux plaids, les scavini, scabini ou esquivins, souvent assemblés au nombre de sept ou de douze, nombres qui rappellent les divinités protégeant les jours de la semaine et les mois de l'année.

De cette époque, nul arbre ne peut témoigner. Pourtant, sur le territoire de Membach, au lieu-dit « Seveneiken », les Eaux & Forêts ont planté sept jeunes chênes le 26 novembre 1978 en souvenir des arbres vénérables jadis dressés en ce lieu.

Une carte, dressée en 1779 par Mennecken, géomètre chargé de dresser un plan d'assèchement de la « Longue Fagne », situait à cet endroit un groupe de chênes punctuant un carre-

four, mais sans préciser si ces arbres existaient encore.

L'un des meilleurs connaisseurs de l'histoire des Fagnes, JEAN DE WALQUE², voyait dans ce carrefour « le lieu géométrique du Hertogenwald » – le Bois du Duc, ainsi nommé au Moyen Âge en vertu de la souveraineté qu'y exercera le duc de Limbourg – et la grande probabilité qu'il ait été le siège de la justice forestière dès l'époque mérovingienne.

Sept chênes le signalaient, symbolisant les sept assesseurs entourant le *magister forestarius* dans l'exercice de ses fonctions. Lors des trois assises annuelles, tenues au cœur de la forêt, ils rendaient le *jus in nemora et aqua* (d'où l'expression « Eaux et Forêts »).

Des vestiges de ce droit mérovingien – sorte de haute police forestière exercée par de grands feudataires – ont subsisté des siècles durant en Ardenne-Eifel.

Ces antiques traditions se perdront à l'époque moderne lorsque la coutume du duché de Limbourg confiera à la chambre des Tonlieux à Limbourg la compétence en matière de délits forestiers, signant la fin des jugements ren-



Le tilleul de l'église romane, Waha.

domine un vaste paysage où le bâti villageois s'est resserré autour de l'église. Déjà signalé comme remarquable au début du siècle dernier, l'arbre présente un tour proche de 6,50 m et pourrait être tricentenaire.

Sans doute ce magnifique sujet était-il contemporain de l'antique tilleul, connu sous le nom de Tilleul de la Patte d'Oie, jadis dressé devant le château de Béemont, dans l'entité d'Ouffet. Chalon précise que M. Prion se rendit acquéreur du tilleul vers 1890 pour le sauver des dégradations. En 1911, le colosse mesurait plus de 8 m de tour et près de 14 au ras du sol. Encore debout sur un petit tertre, au début des années 90, mais déjà réduit à l'état de moignon, il s'est peu à peu effacé du paysage après l'avoir dominé durant des siècles.

Mais les ancêtres de ces tilleuls s'élevaient-ils déjà auprès des premières fortifications ? En 1960, A. NÉLISSEN³ notait encore la présence de tilleuls à l'entrée des ruines d'anciens châteaux féodaux ou de tours seigneuriales. Ainsi, pour la seule région de Liège, il évoque le château de Moha, le château des Quatre Fils Aymon à Amblève-Rouvieux, la tour fortifiée de Coirfalize à Stinval-Louveigné ou encore la maison forte de Fays-Sprimont.

dus à l'ombre des grands chênes de l'Hertogenwald. [...]

DE L'ARBRE CASTRAL AU TILLEUL DES PLAIDS

Gravures anciennes et hypothèse

Disons-le d'emblée : un brouillard épais entoure l'origine de l'arbre seigneurial au Moyen Âge. L'avènement de la féodalité et l'apparition des premières motes s'accompagnent-ils d'un arbre symbolique ? Lance-t-il sa cime altière auprès du donjon pour y exalter la haute justice sourcilleuse du seigneur ?

Cette hypothèse se trouve encouragée par l'iconographie des temps modernes. P. Koumoth relève que des gravu-

res du XVII^e siècle, notamment celles d'A. Sanderus, fournissent des exemples de l'arbre seigneurial dressé sur une sorte de butte ou de tertre, le plus souvent devant le pont-levis du château, parfois au centre de la cour intérieure. Au XVIII^e siècle, encore, une gravure de Remacle Leloup, figurant le château d'Arville dans *Les délices du pays de Liège* de Saumery, montre bien un tilleul placé à l'entrée de la demeure seigneuriale.

Quelques vieux tilleuls encore dressés à proximité de châteaux semblent faire écho à ces gravures. Sans doute le gros tilleul (6,10 m) campé derrière le château de Mirwart n'eut-il d'autre vocation qu'ornementale. À Vien, en revanche, érigé entre le château de plaisance et le hameau tapi en contrebas, le tilleul, largement branchu, embrasse et

Le tilleul ne se rencontre que de manière très sporadique sous notre couvert forestier. Le retrouver aussi régulièrement associé à des forteresses ou des maisons fortes suggère qu'il n'y est pas apparu spontanément. On serait tenté de voir en lui l'héritier lointain de l'arbre de justice médiéval, emblème de l'autorité dont était investi le seigneur sur ses terres. Nées de la dislocation de l'empire, les structures féodales n'auraient pas coupé les racines de la vieille tradition des jugements rendus sous l'arbre par les comtes carolingiens.

Nullle représentation d'époque ne nous est parvenue des premières forteresses médiévales et l'on en est réduit à des conjectures.

Un beau tilleul jouxte le château de Vèves (Houyet), l'un des plus purs témoins de l'architecture militaire

© B. Janssen

médiévale en Wallonie, et paraît donner une saisissante démonstration de l'arbre castral. Serait-il l'ultime avatar d'un tilleul monumental, jadis dressé devant l'entrée du château ?

Quelle pièce d'archives, quel tableau ancien démontrera qu'il eut des prédécesseurs ? Mieux placés ? Car le tilleul actuel, planté au pied de l'une des tours d'angle, est totalement décentré : il ne joue plus qu'un rôle ornemental. [...]

Remonter au XI^e siècle ?

[...] À Waha, près de Marche-en-Famenne, un antique tilleul de près de 5 m de tour ombrage le seuil de l'église Saint-Étienne, l'un des rares édifices romans de Wallonie ayant conservé sa pierre dédicatoire, apposée le mercredi 20 juin 1050, lors de la consécration de l'église par le prince-évêque de Liège.

En 1885, Jean d'Ardenne décrivait le vieux tilleul : « Sur la butte, un tilleul tordu, dévasté par l'âge, semble resté là comme un vieux compagnon décidé à

partager la destinée du monument et à ne disparaître qu'avec lui. »

Un quart de siècle plus tard, on tenait l'arbre pour déperissant. On le déclara condamné, mais il fut préservé à la suite d'une vigoureuse campagne de presse à laquelle l'historien Godefroid Kurth aurait ajouté le poids de son autorité.

En cette troisième année du troisième millénaire, le vénérable tilleul s'obstine à porter feuilles et fruits, année après année !

D'aucuns affirment, un peu hâtivement, qu'il serait millénaire et contemporain de l'érection de l'église ! Sans doute doit-on comprendre par là qu'un tilleul, de tout temps, occupa cet emplacement. Le vieil arbre actuel serait alors l'ultime rejeton d'une longue lignée, mais nul n'a jusqu'ici émis l'hypothèse que l'on pourrait voir en lui l'héritier du tilleul castral originel.

En effet, les travaux de restauration de l'église menés entre 1957 et 1962 laissent penser que l'édifice religieux a pu

être, à l'origine, une construction civile des seigneurs de Waha, à la manière carolingienne : une vaste salle carrée et une tour, l'un des premiers donjons connus alliant le bois et la pierre. L'édifice aurait ensuite été cléricalisé par la consécration d'un oratoire.

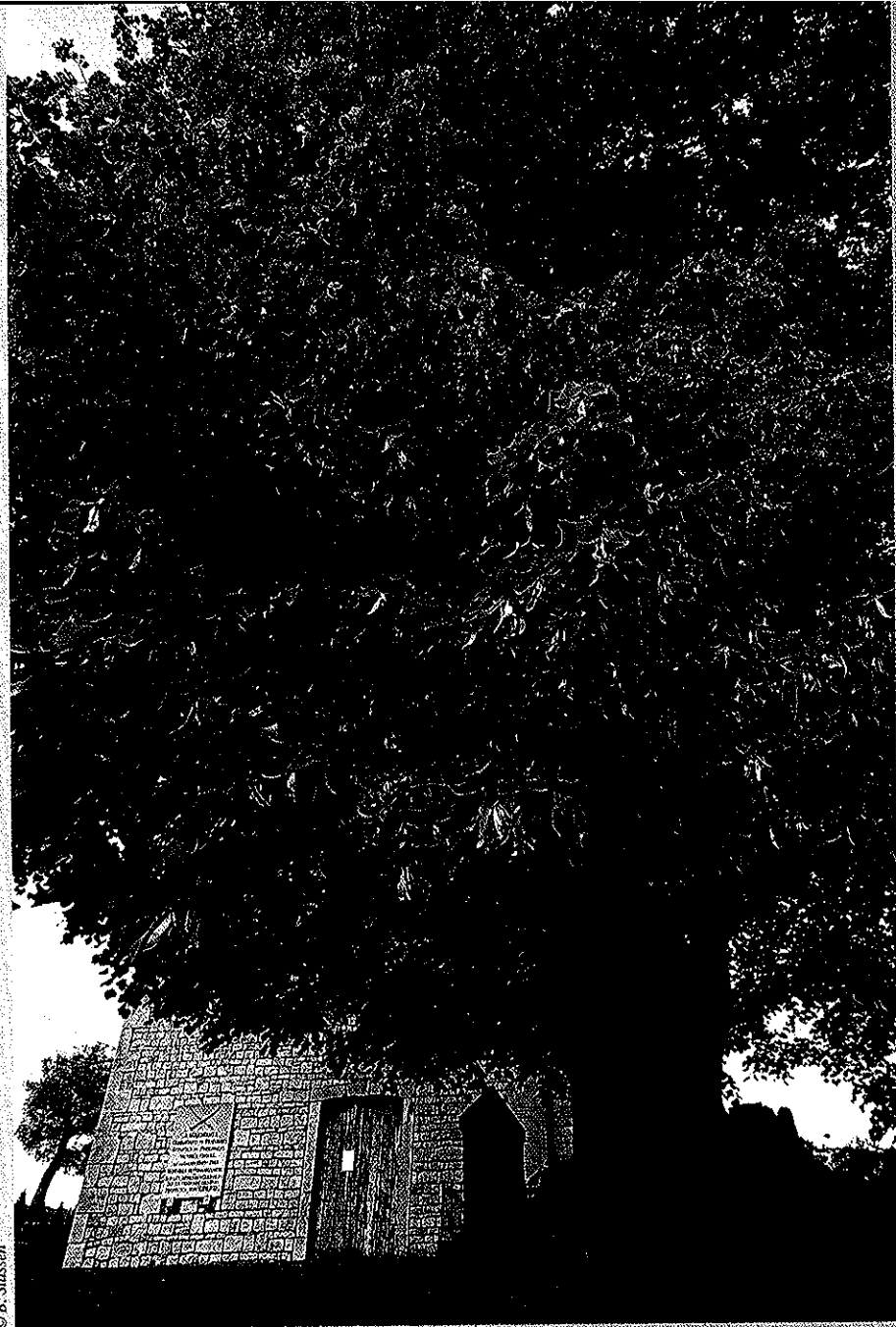
On peut dès lors poser la fragile hypothèse qu'un tilleul seigneurial fut conservé pour devenir l'arbre du pouvoir planté au cœur de la communauté. [...]

Des survivants ?

Ce patrimoine a donc été largement victime de la modernisation, mais aussi d'une méconnaissance, à tout le moins d'une certaine désinvolture eu égard à sa valeur historique. Sans doute quelque rejet de l'autorité seigneuriale a-t-elle également pu inciter certains édiles à tolérer, sinon même à encourager la disparition du symbole toujours verdoyant d'un pouvoir parfois honni après la Révolution française.

Le tilleul d'Evegnée-Tignée





© B. Strassen

De nos jours, la présence de tilleuls anciens, isolés et juchés sur un petit tertre auprès de l'église et du cimetière, laisse toutefois penser qu'il pourrait s'agir des derniers tilleuls des assemblées, à tout le moins de leurs remplaçants directs. [...]

C'est le cas du tilleul de Waha, déjà cité. Ou celui de Thiaumont : le vieux tilleul de l'église dépasse les 6 m de tour et figure parmi les douze plus gros tilleuls à grandes feuilles de Wallonie. Creusé de toutes parts, le tronc a été consolidé par maçonnerie. Agé de trois cents ans au moins, cet arbre vénérable est associé, selon la tradition locale, au souvenir de l'un des premiers évangélisateurs du Grand-Duché, saint Willibrord.

Nul doute que l'arbre eût de nombreux prédécesseurs, dont les vieilles écorces

Le tilleul de Mohiville.

retournées à l'humus lui servent aujourd'hui de terreau. Encore faudrait-il étudier l'histoire du site qu'il occupe, l'église actuelle ne datant que de 1778, la tour de 1853. Le tilleul leur est certainement antérieur, mais quelle était alors la disposition des lieux ? [...]

Le Tilleul d'Évegnée-Tignée

À Évegnée-Tignée, le tilleul, classé en 1936, a dû accomplir des prouesses pour se maintenir : il est littéralement encastré dans le mur d'enceinte de l'église Saint-Barthélemy.

C'est un ravissant petit bâtiment d'origine romane, dont le porche d'entrée

millésime 1695 ne signalerait que le dernier remaniement important apporté à l'édifice, sans doute fondé dès le XI^e siècle. Celui-ci a du reste longtemps conservé l'un des joyaux de l'art wallon, une *Sedes sapientiae*, dite Vierge d'Évegnée, sculptée vers 1070 et aujourd'hui conservée au musée d'Art religieux et d'Art mosan à Liège.

Le vieux tilleul encastré dans le mur du cimetière est isolé et il paraît vraisemblable que la communauté se soit assemblée à son pied, sous le cimetière.

Le tronc est creux depuis plus d'un demi-siècle au moins. Les villageois le considèrent comme l'âme du hameau. Chalon rapporte qu'il fut question de l'abattre vers 1880 pour faciliter la construction de la route de Fléron à Barchon, mais la population protesta tant et si bien qu'elle eut gain de cause et put célébrer le sauvetage de son arbre.

Le vieux tilleul a d'ailleurs bénéficié de toutes les attentions lorsque l'église fut restaurée en 1992 : allègement de la couronne, élimination des chancres et traitement des tissus malades à l'aide d'une peinture fongicide.

Plus récemment, le programme Pppw* a financé de nouveaux soins : pour éviter les tractions trop importantes sur le tronc, la charpente de l'arbre a été soulagée du bois mort ou fluet tandis qu'un apport d'engrais complet devait contribuer à revitaliser le vieil arbre, qui demeure cependant fort affaibli. [...]

Deux tilleuls à Hamois

Un tilleul jouxte chacune des deux églises dédiées à saint Pierre sur le territoire de Hamois : l'une dans la commune-mère et la seconde dans la section de Mohiville.

Les deux églises datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle, mais celle de Hamois, reconstruite en 1761-1763 puis allongée vers l'est en 1887-1890, a conservé une solide tour dont l'œil exerce de spécialistes, tels J.-L. JAVAUX et J. BUCHET⁴, décele l'origine romane à la faveur de discrets vestiges. À Mohiville, en revanche, l'édifice de 1768 a pu remplacer une église plus ancienne.

* Pppw : programme de sauvegarde du Petit Patrimoine Populaire Wallon (www.pppw.be).

Les deux tilleuls en place semblent contemporains : tous deux présentent une circonférence avoisinant les 4,25 m.

Et cependant... le tilleul de Mohiville pourrait être le plus ancien des deux : creux d'un côté, le tronc se divise en deux branches maîtresses dont l'une a disparu, privant l'arbre d'un tour de taille estimé à 6,40 m en 1978. Ce tilleul est aujourd'hui identifié comme un cultivar – « Vitifolia » – du tilleul à grandes feuilles.

Dressé devant le porche de l'église, il occupe la position classique de l'arbre des plaids, statut que l'étude des archives locales pourrait confirmer, comme elle le pourrait à l'égard du tilleul de Hamois, plus tardif. [...]

Le Tilleul du Curé à Feluy

En revanche, Feluy abrite un authentique tilleul seigneurial du XVIII^e siècle. Il suffit de suivre la Grand'rue qui passe devant l'église pour déboucher sur une placette ombragée par cet arbre gigantesque appelé Tilleul du Curé.

Il présentait une circonférence de 3,62 m en 1910, de 4,80 m en 1969 pour 5,20 m en 2001, ce qui lui permet de figurer parmi les dix plus gros tilleuls à petites feuilles de Wallonie.

Cas peu fréquent, on connaît sa date de naissance et l'identité de celui qui l'a planté : le curé Joseph Godefroy Bayot prit cette initiative le 20 décembre 1762 (et non 1692, comme l'écrivit Chalon).

Sans doute était-il attaché à perpétuer une tradition déjà ancienne, car le plan de la seigneurie localisait à cet endroit, dès 1739, un arbre, sans aucun doute d'une certaine ampleur.

Mais peut-être le curé Bayot ne songeait-il pas aux vertus médicinales du tilleul qu'il plantait. Un motif autrement sérieux a pu présider à son érection. En effet, ce Tilleul du Curé, on l'appelle aussi Tilleul de l'Espinette, en souvenir de la donation d'une terre au bénéfice de l'abbaye de Bonne-Espérance.

Comme le rappelle ALAIN GRAUX⁵, outre l'église, une terre fut donnée par Hugo

et Robert d'Harvengt à l'abbaye de Bonne-Espérance en 1177, appelée dès lors Seigneurie des tenaules de Bonne-Espérance, dite l'Espinette. En 1450, un texte du greffe scabinal évoque encore « l'Espinette le prestre ».

Cette espinette pourrait avoir été une « petite aubépine » investie d'un statut officiel transmis « par héritage » au Tilleul de l'Espinette. L'aubépine disparue, le tilleul qui prit sa succession, encore évoqué en 1739, fut lui-même remplacé en 1762, mais tous trois pourraient avoir été liés sinon à l'exercice, du moins à la manifestation symbolique du pouvoir seigneurial, aux mains de l'abbé de Bonne-Espérance. ■

Bibliographie

¹ AMAND M. [1972]. *Tournai, de César à Clovis*, Gembloux, Duculot/CACEF, Coll. « Wallonie, Art et Histoire », 51 p.

² DE WALQUE J. [1967]. Aux frontières orientales du Duché de Limbourg, le Stoel – Les énigmes de son histoire et de ses avenues (1), Hf, 1967/2, 57-97.

³ NELISSEN A. [1960]. Tilleuls, arbres fétiches et autres arbres remarquables du Condroz liégeois, EMVW, IX, 37^e année, 97-100, 1-38.

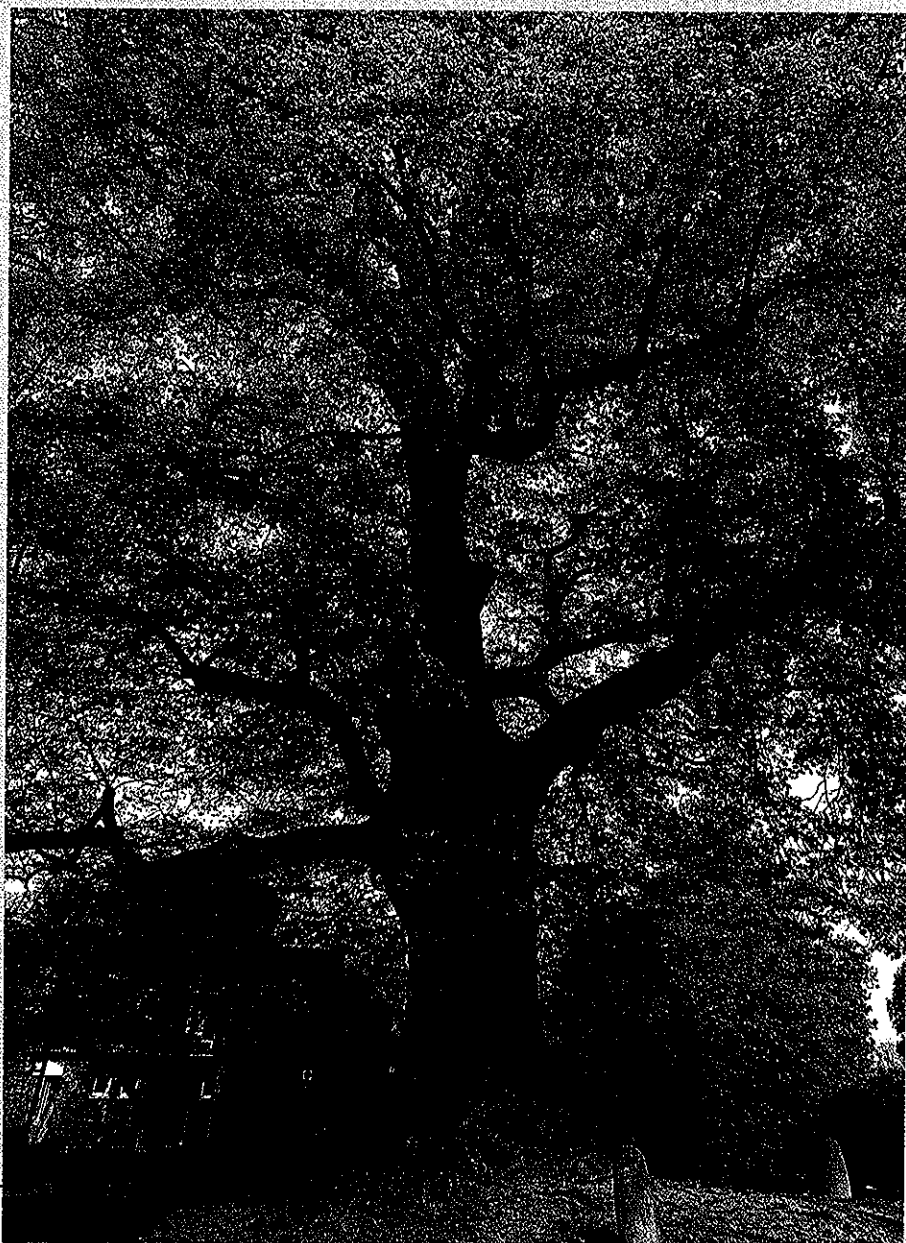
⁴ JAVAUX J.-L. & BUCHET J. [1998]. *L'architecture romane en province de Namur – Inventaire raisonné*, Namur, Service de la Culture de la province de Namur et Société archéologique de Namur, 117 p.

⁵ GRAUX A. [1981]. *Petite histoire des hommes, des noms de lieux. Contribution à un glossaire toponymique et topographique*, Feluy, chez l'auteur, 84 p.

Cet article reprend des morceaux choisis de l'ouvrage « *La mémoire des arbres – Tome 1 – Le temps, la foi, la loi* », paru aux Éditions Racine.

BENJAMIN STASSEN

benjamin.stassen@cfwb.be



Le Tilleul du Curé, Feluy, planté en 1762.